



Relevé de Décision CoPil n°1 du 12/1/2012 **Burdignes, éco-hameau de Mirosse**

Présents : Thierry BALLANDRAUD, Gilles BOURRIN Agnès COURBON, Pascale DESPORTE, Sophie TRICOT, Olivier VINATIER, (Conseil Municipal de Burdignes), Laurence MONNET (Rhône-Alpes Energie Environnement), Floriane REITZER (Parc Naturel Régional du Pilat), Gwenaëlle CAYET, Anne LE GUILLOU et C. DUROUSSEAU-DUGONTIER (Solstice, Agir en ville)

Présentation de l'équipe Agir en Ville et Coopérative d'entrepreneurs Solstice

Méthodologie et planning

- Janvier-février : diagnostic et ateliers participatifs
- Début mars : 2ème CoPil sur le diagnostic
- Juin : rendu des scénariis
- Puis reproductibilité à l'échelle du Parc

1^{ère} réunion publique : lancement officiel de la démarche de concertation

Plus une rencontre qu'une réunion publique, participation à la réflexion.

Lundi 30 janvier à 19h30, salle du Tilleul

Projection de « Un monde pour soi » ou d'extraits, film documentaire réalisé par Y. Sinic pour la Fédération Nationale des P.N.R. + restitution de l'enquête (10 personnes rencontrées) + inscription aux ateliers thématiques + expo du P.N.R. et de l'école d'archi de Clermont-Ferrand ?

Contactez les médias locaux : Réveil du Vivarais, le Progrès, Chérie FM : rédiger un communiqué de presse → Solstice

Rédiger un courriel et un tract (diffusée dans le bulletin interassociations du village) pour les habitants de Burdignes → Solstice

Réaliser une affiche pour les lieux publics de la commune et du canton → Solstice

Envoi à la Vanaude, aux artisans, à la Communauté de Communes, aux communes du secteur, aux éventuels intéressés, aux propriétaires

Appel à candidature

Il faudrait le lancer assez rapidement.

Commencer par le diffuser au niveau local aux communes voisines (et aux personnes qui se sont déjà manifestées et annoncer la Réunion Publique du 30/1 → *Solstice*

7 personnes ou familles seraient potentiellement intéressées par le projet (dont 3 en dehors de la commune)

Dans un 1^{er} temps, ne pas étendre l'appel à projet trop largement

Après la 1^{ère} réunion, si on se rend compte qu'il n'y a pas assez de personnes intéressées, on élargira.

Il faudra qu'on tranche qui porte le projet ? jusqu'où ?

Ateliers participatifs

Ils permettront d'enrichir le diagnostic du site et travailler sur les thèmes du vivre ensemble, des modes d'habiter (hameau,...), des ressources locales, des déplacements, des paysages, du patrimoine.

Ca peut être abordé notamment à l'aide de photos mais aussi de balade pour travailler sur le lien entre le Bourg et le site.

Inviter les mêmes personnes que le 30 (habitants actuels, 7 intéressés potentiels – D. et M. Bedoin, M. et Mme Benton, M. et Mme Courtois, B. et R. Demeure, P. Robert de Bourg-Argental, A. et L. Vallat, O. Vinatier, communes de la C.C.M.P. + communes voisines 07 et 43 + artisans via la C.C.M.P. + F.S.L. Pilat + Vanaude + C.C.M.P. + M.d.R. B.A.)

Vendredi soir et samedi matin : 24-25 février déplacée finalement au 10-11 février

Faire venir l'expo du P.N.R. sur « Habiter dans le Pilat »

Diagnostic du site de Mirose

Pas de maîtrise foncière

Enclave de la ZAP : endroit le plus propice, le plus proche du village (15 min en montée)

Une parcelle est en gestion O.N.F. : elle devra être remplacée (compensation).

Pour obtenir l'autorisation d'urbaniser une parcelle qui n'est pas en continuité d'un hameau, la commune a du présenter son projet en commission départementale des sites (dans laquelle siègent la Frapna, le P.N.R., la D.D.T., l'Architect des Bâtiments de France,...) a eu lieu en octobre 2008 : retrouver le CR → *Mairie, P.N.R.*

« Hameau nouveau » : on vérifiera l'exacte définition de hameau nouveau de la Loi Montagne et la notion de compacité et d'urbanisation des hameaux → *Agir en Ville*

Autour du site un peu d'habitat dispersé : résidences secondaires. Chaque maison implique un périmètre de 100 mètres pour l'épandage.

Un arrêt de car scolaire proche du site

Les réseaux eau, électricité et téléphone passent à proximité.

Contrainte : assainissement, A.D.S.L. ?

Covisibilité, points hauts, accès voiries, impact du hameau par rapport au Bourg

Qu'est ce qui caractérise le hameau ?

Espace public entre les maisons comme lieu de rencontre ; un bâti compact tout en préservant une intimité pour les habitants.

2 accès avec chemin piéton au milieu (prévu par le Bureau d'Etudes mais d'autres solutions sont possibles)

Retour enquête de contexte

Burdignes : beaucoup de maisons vides dans le bourg (résidences secondaires) mais pas village dortoir (agriculture, artisanat)

Action sociale existe : dispositif cantonal, associations

Echantillon : conseillers municipaux surreprésentés

Foncier Mirose

Coût du foncier estimé : 15€/m² avec acquisition, assainissement, voirie soit 15 000€ le lot. Pour référence, Saint-Julien Molin Molette : environ 60€/m² et Bourg Argental : 37€/m²

Il y a des demandes pour du locatif.

Terrain libéré dans le bourg : 5 à 6 logements prévus, petit collectif, mixité locatif-accession.

Logements Mirosse

Du logement communal ?

Du logement locatif ?

Logement social : voir Bâtir et loger → *Agir en Ville*

Vérifier la possibilité d'intervention d'un bailleur social compte tenu de l'exemplarité du projet.

Démarche participative

Valoriser les idées qui germent → *Solstice*

Voir l'institutrice et les enfants de l'école → *Solstice*

Mobiliser les artisans et professionnels du bâtiment locaux (un archi à St-Julien MM) → *Solstice*